

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 16 août 2022 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

CIToyENS PRÉSENTS :

- Mme Lyne Aubé;
- M. Noël Jacob;
- M. Michel Godard;

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

RÉSOLUTION 2022-08-68

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 16 août 2022 à 19 h, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-08-69

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juillet 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 juillet 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

ATTENDU la volonté de la Ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi à recevoir la 60^e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2026;

ATTENDU QUE ce genre d'événement apporte pour notre territoire des retombées importantes tant au niveau économique que social;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

D'APPUYER la Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi dans le processus de mise en candidature pour l'obtention de la 60^e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2026 et de contribuer par différents moyens à sa réussite.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-08-70

Demande d'appui pour la Ville d'Amos.

COMMENTAIRE

Informations pour la Route 399 et la Route 111.

Le maire informe que, suite à une conversation avec le MTQ, il y aura des réparations de faites sur le pavage de la Route 399 et de la Route 111.

ATTENDU QUE plusieurs dossiers de CNESST sont en cours;

ATTENDU QUE les dossiers touchent l'imputation du coût des prestations de même que les lésions professionnelles qui sont survenues;

ATTENDU QUE le conseil désire accorder l'accès à ces dossiers à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QU'il est nécessaire de signer un formulaire à cet effet et de le transmettre par courrier à la CNESST;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

D'AUTORISER une personne habilitée d'office à signer le formulaire et à le transmettre au principal intéressé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-08-71

Accès au dossier de l'employeur à la CNESST – Autorisation externe pour la FQM (formulaire à signer).

COMMENTAIRE

Avis de non-conformité – Inspection de l'ouvrage municipal d'assainissement (OMAE) par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose au conseil un document reçu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant un avis de non-conformité suite à une inspection de l'ouvrage municipal d'assainissement (OMAE) réalisée le 6 juin 2022.

COMMENTAIRE

Notification de décision –
Enquête en éthique et
déontologie en matière
municipale.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose au conseil un document reçu suite à une décision rendue de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour une enquête en éthique et déontologie municipale visant Mme Nadia Caron, conseillère au siège 2. Mme Caron sera suspendue de ses fonctions d'élue pendant 45 jours à partir du 17 août 2022.

ATTENDU la tenue du Colloque annuel de la zone 1 des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2022 à La Sarre;

ATTENDU QUE lors de ce colloque, des ateliers, des formations et des échanges sont au programme;

ATTENDU QUE ces activités permettent d'améliorer le traitement de certains dossiers municipaux, l'efficacité du personnel, etc.;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à participer au colloque de zone annuel de l'ADMQ;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité assumera les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement relatifs à sa participation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Attestations comportement
éthique (conseillers aux
sièges 4 et 6).

Suite à la réception des attestations de formation de la FQM sur le comportement éthique, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim informe que les conseillers aux sièges 4 et 6 n'ont pas obtenu d'attestation. Le conseiller au siège 6 affirme qu'il a bien suivi la formation, tandis que celui au siège 4 affirme qu'il devrait participer à la formation à la fin du mois d'août.

Le greffier ou greffier-trésorier de la municipalité doit déclarer à la Commission municipale le nom des élus ayant omis de suivre cette formation en éthique dans le délai prescrit, soit dans les six mois du début de son mandat. Donc, à première vue, cette situation est contraire à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ATTENDU l'embauche de l'employé 61-0003 à titre d'inspecteur municipal par intérim, agent de développement et chargé de projet;

ATTENDU QUE plusieurs demandes sont en cours pour la saison estivale et qu'une entente était déjà conclue avec la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire pour le partage d'un service d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire peut se rendre disponible à tous les vendredis et un lundi aux deux semaines pour la Municipalité de Trécesson;

RÉSOLUTION 2022-08-73

Disponibilités de l'inspecteur municipal par intérim (2).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

D'ACCEPTER l'entente pour le partage des services;

ÉTANT ENTENDU QUE la situation sera réévaluée d'ici cinq (5) semaines, au retour du télétravail de l'employé 61-0003.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE Drolet Équipements a exprimé, au moyen d'une correspondance, son souhait de capter des images de l'entreprise sur un des chemins municipaux (chemin Thibault) afin d'en produire une vidéo corporative;

ATTENDU QUE Drolet Équipements désire obtenir l'autorisation afin de produire ces images et d'en faire l'utilisation sur différents supports;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

D'ACCEPTER la demande de Drolet Équipements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-08-74

Autorisation pour vidéo corporative – Drolet Équipements.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer au 16 août 2022, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 92,696.96 \$, soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés et à payer	75,044.14 \$
DAS provinciales du 2022-07-01 au 2022-07-31	0 \$ (mois prochain)
DAS fédérales du 2022-07-01 au 2022-07-31	0 \$ (mois prochain)
Salaires versés pour les élus	3,380.07 \$
Salaires versés pour les employés	14,272.75 \$
TOTAL :	92,696.96 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Compte entreprise inactif – Corporation de loisirs de Villemontel Inc.

La Caisse Desjardins d'Amos a constaté que le compte entreprise de la Corporation de loisirs de Villemontel Inc. n'a fait l'objet d'aucune transaction depuis le 8 janvier 2020. Or, un compte est considéré comme inactif après 12 mois consécutifs.

Il faut donc faire des recherches, à savoir si nous désirons encore

l'utiliser. Dans le cas contraire, il faudra fermer le compte.

COMMENTAIRE

Conciliation bancaire de juillet 2022.

Un tableau est présenté aux élus concernant la conciliation bancaire de juillet 2022. Le montant en banque, les dépôts en circulation et les dépenses en circulation y sont inscrits.

RÉSOLUTION 2022-08-76

Marge de crédit.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QU'un remboursement de 2 000 000.00 \$ soit effectué sur la marge de crédit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Virée au chemin des Castors Ouest.

Ce point est remis à une séance subséquente.

ATTENDU QUE les machineries de la municipalité, les autobus scolaires et le service de cueillette d'ordures doivent faire demi-tour au bout du chemin Thibault;

ATTENDU QUE les propriétaires du 167, chemin Thibault (matricule F 9189 66 3568) sont d'accord pour laisser un droit de passage de 350 m² à la municipalité au bénéfice de ses machineries, de l'autobus scolaire et du camion pour la cueillette d'ordures;

RÉSOLUTION 2022-08-77

Virée au chemin Thibault.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

DE NOMMER la direction générale pour négocier un droit de passage de 350 m² avec les propriétaires;

ÉTANT ENTENDU QU'une somme maximale de 3,000 \$ sera consacrée à cette transaction;

ÉTANT ENTENDU QUE le paiement s'effectuera en cinq versements annuels;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité sera responsable de l'entretien du ponceau;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité sera responsable de l'entretien de la portion du terrain utilisé;

ÉTANT ENTENDU QUE le propriétaire s'engage à laisser le droit de passage libre d'accès en tout temps.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE les ponceaux des 101, 103 et 105, chemin du Cimetière-des-Ukrainiens sont trop élevés par rapport au fossé;

ATTENDU QUE l'eau ne s'écoule pas convenablement et que cela cause des désagréments;

RÉSOLUTION 2022-08-78

Ponceaux au chemin du Cimetière-des-Ukrainiens.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QU'une correspondance soit envoyée aux propriétaires de ces trois lots pour leur informer de la situation;

QUE les journaliers puissent effectuer les travaux nécessaires afin de régulariser la hauteur des ponceaux;

ÉTANT ENTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux, dont le temps d'homme, seront assumés par la municipalité;

ÉTANT ENTENDU QUE si le ponceau doit être remplacé vu son état, les coûts de l'achat de celui-ci devront être assumés par le propriétaire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Bordures pour les patinoires.

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Puits de la patinoire du secteur La Ferme.

Le coordonnateur des infrastructures municipales informe le conseil que le puits de la patinoire du secteur La Ferme fournit.

RÉSOLUTION 2022-08-79

Demande de soumissions pour le retrait de branches et de foin sur les accotements.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE des soumissions soient demandées à différents entrepreneurs pour le retrait de branches et de foin sur les accotements du territoire de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Appels de projets dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL).

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Demande de dérogation mineure au 12, chemin des Castors Ouest (marge de recul avant et distance).

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Demande de dérogation mineure au 117, rue Langlois (hauteur des murs et hauteur totale).

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le 21 juillet dernier, M. René Martineau, membre du Comité consultatif d'urbanisme, a fait part à la direction générale par intérim de sa démission au sein de ce comité.

RAPPORT DE L'ÉLU

Ghislain Nadeau, maire.

- Il a eu des discussions avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la Route 111 et la Route 399;
- Il a participé à une rencontre à la MRC d'Abitibi;
- Le 9 août, il a participé à la séance de travail;
- Le 23 août, il a participé à une rencontre du CCU;
- Il a participé à une rencontre avec la Commission municipale du Québec;
- Il a reçu des appels de citoyens;
- Il a participé à une rencontre avec un employé afin qu'il lui explique ses tâches et sa répartition de tâches.

RAPPORT DE L'ÉLU

André Masson, conseiller 1.

- Il a participé à une rencontre avec la Commission municipale du Québec;
- Le 9 août, il a participé à la séance de travail;
- Il a procédé à des appels avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Il a reçu des appels de citoyens.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nadia Caron, conseillère 2.

- Le 9 août, elle a participé à la séance de travail;
- Elle a participé à une rencontre avec la Commission municipale du Québec.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nathalie Dion, conseillère 3.

- Le 9 août, elle a participé à la séance de travail.

RAPPORT DE L'ÉLU

Martin Veilleux, conseiller 4.

- Le 9 août, il a participé à la séance de travail.

RAPPORT DE L'ÉLU

Rémi Roy, conseiller 5.

- Le 9 août, il a participé à la séance de travail;
- Le 23 août, il a participé à une rencontre du CCU;
- Il a reçu l'appel d'un citoyen concernant une vidange de fosse septique.

RAPPORT DE L'ÉLU

Stéphan Roy, conseiller 6.

- Le 9 août, il a participé à la séance de travail.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim a retenu certaines correspondances et informations à communiquer à l'assemblée :

- Signature du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Signature du contrat de travail de l'inspecteur municipal par intérim, agent de développement et chargé de projet.

COMMENTAIRE

Ajournement de la séance.

Il est 19 h 54. La séance est ajournée, car deux conseillers sortent pour fumer. L'ajournement se termine à 19 h 58.

DIVERS

Points ne figurant pas dans l'ordre du jour transmis.

Divers.

- La conseillère au siège 2 demande des explications quant à la démission de M. Martineau au sein du CCU. Les raisons présentes dans le courriel envoyé ont été lues à l'ensemble du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

- Mme Lyne Aubé pose des questions concernant l'embauche de l'inspecteur municipal par intérim, agent de développement et chargé de projet;
- Mme Lyne Aubé pose des questions concernant les virées;
- Mme Lyne Aubé pose une question concernant l'enquête de la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION 2022-08-80

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par la conseillère Rémi Roy,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 26.

GHISLAIN NADEAU, maire

**KELLY BÉDARD, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**